

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(2005/C 136/19)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption: 8 septembre 2004

État membre: France

Numéro de l'aide: N 38/2004

Titre: Aides aux transporteurs de marchandises par voie navigable établis en France

Base juridique: Le conseil d'administration de l'établissement public Voies navigables de France, gestionnaire de l'infrastructure et chargé de la mise en œuvre d'une partie du plan d'aides, a voté le 10 décembre 2003 un état prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2004, en préparation au budget 2004 de l'établissement, incluant des crédits pour la mise en œuvre du régime d'aides.

Par ailleurs, la loi n° 2003-1311 de finances pour 2004 votée par le Parlement le 30 décembre 2003 attribue des crédits à la ligne budgétaire «interventions en faveur de la batellerie», principalement destinée au financement du régime d'aides.

Objectif: L'objectif du régime est d'encourager le développement du transport par voie navigable en France, par moyen de la modernisation de la flotte et de la promotion et le renouvellement de la profession de transporteur fluvial.

Budget: 14,5 — 15 millions d'EUR.

Durée: 2004-2007

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 14 décembre 2004

État membre: Belgique (*Communauté flamande*)

Numéro d'aide: N 74/2004

Titre: Aide à la presse écrite flamande

Objectif: Préserver le pluralisme de l'information et la culture éditoriale en soutenant des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à propositions

Base juridique: Decreet van 19 december 2003 houdende de algemene uitgavenbegroting van de Vlaamse Gemeenschap voor het begrotingsjaar 2004, Beleidsbrief Media — Beleidsprioriteiten 2003-2004

Budget: Jusqu'à 1,4 million d'euros par an pendant 5 ans maximum, soit un total pouvant atteindre 7 millions d'euros

Intensité: 50 %

Durée: Au moins 3 ans, avec prolongation possible de 2 ans.

Autres informations: Le budget final et le montant de l'aide dépendent du résultat de l'appel à propositions et des ressources publiques disponibles. Forme de l'aide: subvention

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date de la décision: 30 avril 2001

État membre: France

N° de l'aide: N 88/2001

Titre: Remboursement des cotisations d'allocations familiales et ASSEDIC aux entreprises maritimes

Objectif: Améliorer la compétitivité de la marine marchande française face à la concurrence internationale

Budget: environ 22,8 millions d'euros par an

Intensité de l'aide: 100 % des cotisations d'allocations familiales et ASSEDIC payées par les armateurs pour leurs marins embarqués.

Durée: Illimitée

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date de la décision: 20 octobre 2004

Etat membre: Italie

N° de l'aide: N 114/2004

Titre: Régime d'imposition forfaitaire sur la base du tonnage en faveur de compagnies de transport maritime.

Objectif: Remplacer, pour les compagnies maritimes ayant opté pour le régime d'imposition forfaitaire sur la base du tonnage, la base imposable utilisée dans le calcul de l'impôt sur les sociétés par un montant déterminé en fonction du tonnage des navires, selon le barème journalier suivant

— Jusqu'à 1 000 tonneaux nets	0,90 EUR par 100 NT
— Entre 1 001 et 10 000 tonneaux nets	0,70 EUR par 100 NT
— Entre 10 001 et 25 000 tonneaux nets	0,40 EUR par 100 NT
— Plus de 25 001 tonneaux nets	0,20 EUR par 100 NT.

Ce régime exige l'inscription préalable des navires à un des registres maritimes italiens.

Base juridique: decreto-legge

Budget: environ 20 millions d'euros par an

Durée: 10 ans pour le régime, 10 ans pour les aides individuelles.

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 7 mai 2004

Etat membre: Belgique (Région Flamande)

N° de l'aide: N 128/2003

Titre: Aide au transport des déchets ménagers par les voies navigables intérieures dans la Région flamande

Objectif: Promouvoir le transport des déchets ménagers par les voies navigables intérieures. La région flamande va subventionner l'acquisition d'installations de manutention qui seront mises à la disposition des communes et des intercommunales (associations de collectivités locales).

Base juridique: Accord du 10 juin 1999 entre la Région flamande et N.V.Zeekanaal en Watergebonden Grondbeheer

Budget et durée: La durée du projet est fixée de manière à coïncider avec la durée de vie des grues. Le budget s'élèvera à 7,432 millions d'euros.

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 1^{er} décembre 2004

État membre: Danemark

Numéro de l'aide: N 171/2004

Titre: Adaptation du régime danois de taxation au tonnage pour tenir compte de la mise en location de locaux commerciaux

Objectif: Préserver la compétitivité de la flotte et promouvoir la cohésion maritime (embauche de gens de mer de l'Union, sauvegarde du savoir-faire maritime européen, développement des compétences maritimes et accroissement de la sécurité)

Base juridique: Forslag til Lov om ændring af tonnageskatte-loven (Lejendtaegt m.v. af lokaler om bord)

Budget: 15 millions de couronnes danoises par an, env. (soit quelque 2 millions d'euros par an)

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 16 juin 2004

État membre: Allemagne

N° de l'aide: N 181/04

Titre: Soutien à la production cinématographique dans les Land allemand de Baden-Württemberg — Medien und Filmgesellschaft Baden-Württemberg mbH

Objectif: Cinéma

Base juridique: Richtlinien der Medien und Filmgesellschaft Baden-Württemberg mbH zur Förderung von Film- und Fernsehproduktionen in Baden-Württemberg .

Intensité de l'aide: variable, sauf exception toujours inférieure à 50 %

Durée: jusqu'à fin 2007

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 23 octobre 2003

État membre: Suède

Numéro d'aide: N 201/2003

Titre: Subventions au développement régional

Objectif: Développement régional et développement des PME

Base juridique: Förordning x:x om ändring i förordningen (2000:279) om regionalt utvecklingsbidrag

Budget: Le budget annuel du régime est de 350 millions de SEK (38 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: Plafonds d'intensité des aides à finalité régionale pour les investissements réalisés dans des régions admissibles au bénéfice des aides d'État à finalité régionale 15 % pour les investissements réalisés par des petites entreprises en dehors des régions admissibles au bénéfice des aides d'État à finalité régionale

Durée: Le régime d'aide initial a été autorisé jusqu'au 31 décembre 2004

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 16 mars 2005

État membre: Allemagne

N° de l'aide: N 238/04

Titre: régime d'aide pour le financement de nouveaux services de transport combiné

Objectif: promouvoir le secteur du transport combiné dans le but de détourner une partie du trafic routier vers d'autres modes de transport.

Base juridique: Richtlinie zur Förderung neuer Verkehre im Kombinierten Verkehr auf Schiene und Wasserstraße

Budget: 45 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide:

Aide au démarrage: au maximum 30 % des frais d'exploitation du nouveau service de transport.

Aide à l'investissement: au maximum 30 % de l'investissement.

Durée: trois ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 16 mars 2005

État membre: Belgique — Région Wallonne

N° de l'aide: N 247/04

Titre: Aide au transport combiné en Région wallonne

Objectif: Aide à la promotion du transport combiné en région wallonne

Base juridique: Arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures relatives au transport combiné en exécution de l'article 5, paragraphe 1^{er}, 2^o, a) du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises et de l'article 5, paragraphe 1^{er}, 2^o a) du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises

Budget: 3 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Le montant de la prime au transport combiné et de l'exonération du précompter immobilier est limité à 30 % des investissements sans pouvoir excéder 250 000 euros. Le montant de la prime aux services de conseil est fixé à 50 % des honoraires du conseil agréé sans que ce montant n'excède 50 000 euros par entreprise sur trois ans.

Durée: 2004-2006

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 20 octobre 2004

État membre: Suède

Numéro d'aide: N 253/2004

Titre: Exonération complète de la taxe sur l'énergie pour les entreprises à forte intensité énergétique

Objectif: Promouvoir une utilisation efficace de l'énergie

Base juridique:

«Lag (1994:1776) om skatt på energi»

«Lagen om program för energieffektivisering»

Budget:

Annuellement: environ 180 millions SEK (environ 20 millions EUR).

Au total: environ 1 800 millions SEK (environ 198 millions d'euros).

Durée: 10 ans

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 11 février 2005

État membre: Allemagne

Numéro d'aide: N 260b/2004

Titre: Prolongation de l'aide visant à promouvoir l'utilisation de matériel isolant produit à partir de matières premières renouvelables selon la procédure simplifiée

Objectif: Aide environnementale visant à développer l'utilisation de matériel isolant produit à partir de matières premières renouvelables

Base juridique: Leitlinien zur Förderung von Vorhaben, die im Wesentlichen der «Verwendung von Isolationsmaterialien aus erneuerbaren Rohstoffen» auf der Grundlage des Gemeinschaftsrahmens für staatliche Umweltschutzbeihilfen dienen

Budget: 10 millions d'euros

Durée: Prolongation de 2 ans (3,5 ans au total)

Autres informations: Adoption selon la procédure simplifiée

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date de la décision: 20 octobre 2004

État membre: France

N° de l'aide: N 283/2004

Titre: Encadrement multisectoriel 2002 — Aide régionale à l'investissement en faveur de TOTAL (Gonfreville)

Objectif: Développement régional

Base juridique: Loi n° 2002/276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité; Régime d'aides directes des collectivités territoriales en faveur des projets d'investissement productif des grandes entreprises N 440/2003

Budget: 48 millions EUR

Intensité ou montant de l'aide: ESN = 4,92 %

Autres informations: Forme d'aide: subvention

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 19 janvier 2005

État membre: Irlande

Numéro d'aide: N 306/2004

Titre: Western Investment Fund

Objectif: L'aide notifiée vise à remédier au manque de capital-risque accessible aux PME dans les régions occidentales de l'Irlande (¹).

Base juridique: The Irish Western Development Commission Act 1998

Budget: 34,4 millions d'euros (il s'agit du budget total du fonds et non du montant de l'aide)

Durée: 31 décembre 2016

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

(¹) Les régions occidentales de l'Irlande englobent les comtés de Donegal, Galway, Leitrim, Mayo, Roscommon et Sligo, qui relèvent tous de l'article 87, paragraphe 3, point a), du traité, ainsi que le comté de Clare qui relève de l'article 87, paragraphe 3, point c).

Date d'adoption: 19 janvier 2005

État membre: République de Lettonie

Numéro d'aide: N 380/04

Titre: Latvijas Gaze

Objectif: Énergie (gaz)

Base juridique:

— Accord d'achat et vente du 2 avril 1997 entre l'agence de privatisation sans but lucratif (société publique par actions), Latvijas Gaze (société publique par actions en cours de privatisation), Ruhrgas et PreussenElektra.

— Sentence arbitrale rendue à Stockholm, Suède le 19 juin 2003 entre Latvijas Gaze et la République de Lettonie.

Budget: 10 416 689,71 euros

Intensité ou montant de l'aide: Cette mesure, telle que définie dans la notification par les autorités, concerne exclusivement la période pré-adhésion. La Commission ne peut donc considérer qu'il s'agit d'une nouvelle aide

Durée: Compensation immédiate en vertu de la décision arbitrale, mais la République de Lettonie n'a pas effectué le paiement, considérant qu'il s'agit d'une aide d'État illicite

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 14 décembre 2004

État membre: République slovaque

Numéro d'aide: N 505/2004

Titre: Aide individuelle à la production audiovisuelle en faveur de TITANIC s.r.o.

Objectif: Soutien à la production cinématographique

Base juridique:

- a) Zákon č. 303/1995 Z.z. o rozpočtových pravidlách v znení neskorších predpisov,
- b) Zákon č. 231/1999 Z.z. o štátnej pomoci v znani zákona č. 203/2004 — §4 ods. 1, pism.d),
- c) Výnos MK SR — 480/2004 — 1 o poskytovaní dotácií v pôsobnosti MK SR

Budget: 8,2 millions de SSK

Intensité ou montant de l'aide: 33,5 %

Durée: Mesure ponctuelle après autorisation (31 décembre 2004)

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 30 janvier 2002

État membre: Irlande

Numéro d'aide: N 525/2001

Titre: Régime d'aides aux pépinières d'entreprises

Objectif: Promouvoir le développement des pépinières d'entreprises de haute technologie en phase de démarrage (Entreprises présentes dans les secteurs de la promotion immobilière et des technologies de pointe)

Base juridique: Section 16(1)(g) of the Industrial Development Act

Budget: 30 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Intensité maximale conforme à la carte des aides à finalité régionale et au règlement (CE) n° 70/2001

Durée: De 2002 à 2006

Autres informations: Rapport annuel d'exécution

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 30 juin 2004

État membre: Pays-Bas

Numéro d'aide: N 594/03

Titre: Construction navale — Prolongation du délai de livraison d'un navire construit au chantier naval De Hoop Lobith (Pays-Bas)

Objectif: Construction navale

Base juridique: Besluit subsidies zeescheepsnieuwbouw

Intensité ou montant de l'aide: 9 % de la valeur contractuelle

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/